

**Département des Yvelines
Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye**

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MICHELE GRELLIER, 1ERE ADJOINTE
AU MAIRE, DELEGUEE A LA CULTURE, AU TOURISME, A L'EVENEMENTIEL, AU
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL, POUR LA SIGNATURE DE LA
PROMESSE DE VENTE D'UN LOCAL ET DE 5 EMPLACEMENTS DE
STATIONNEMENT SITUES 5 RUE MARCONI**

Le Maire de la Ville de Chatou,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 et suivants,

Vu la délibération N°DEL_2024_012 du 5 février 2024, portant sur le déclassement par anticipation d'un local et de 5 emplacements de stationnement situés 5 rue Marconi, lots 6000; 1039; 1040; 1041; 1042 et 1043,

Vu la délibération N°DEL_2024_032 du 28 mars 2024, portant sur la cession d'un local et de 5 emplacements de stationnement constitué des lots 6000; 1039; 1040; 1041; 1042 et 1043 situés 5 rue Marconi, approuvant le cahier des charges de cession et autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de vente de gré à gré,

Vu la délibération n°DEL_2024_050 du 16 mai 2024, portant sur la cession d'un local et de 5 emplacements de stationnement situés 5 rue Marconi - lots 6000; 1039; 1040; 1041; 1042 et 1043, autorisant la signature des actes notariés,

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il y a nécessité de procéder à une délégation de fonction et de signature au bénéfice de Madame Michèle GRELLIER, 1ère adjointe au maire déléguée à la Culture, au Tourisme, à l'Événementiel, au Développement Économique et Commercial

Considérant que délégation de fonction et de signature sera donnée à l'effet de signer la promesse de vente du local et des 5 emplacements de parking, situés 5 rue Marconi devant notaire, prévue 22 juillet 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Michèle GRELLIER, 1ère adjointe au maire déléguée à la Culture, au Tourisme, à l'Événementiel, au Développement Économique et Commercial, est désignée comme représentante de Monsieur le Maire dans le cadre de la signature de la promesse de vente du local et des 5 emplacements de parking, situés 5 rue Marconi au profit du groupement de médecins, représenté par le docteur Nessim HAMED.

A ce titre, une délégation temporaire de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire à Madame Michèle GRELLIER, 1ère adjointe au maire déléguée à la Culture, au Tourisme, à l'Événementiel, au Développement Économique et Commercial.

Article 2 : La présente délégation temporaire de signature est valable pour la signature, de la promesse de vente du local et des 5 emplacements de parking, situés 5 rue Marconi au profit du groupement de médecins, représenté par le docteur Nessim HAMED. En cas d'empêchement indépendant de la volonté des parties, la signature pourra être reportée à une date ultérieure. La délégation reste valable en cas de report de la date de signature prévue le 22 juillet 2024.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de VERSAILLES, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'office notarial MARTEAU, REFFAY et TRÉVISIOL-TOKKA, situé à Chatou

NOTIFIÉ, le 02/07/2024